

Rapport de la commission des finances au Conseil communal  
sur le préavis No 02/2021/B  
Arrêté d'imposition 2022-2023

---

Présidence    Jean-Dominique Decotignie  
Présents      Gilbert Dupuis – Frédéric Gygax – Yves-Marie Hostettler – Sergio Del Gottardo

---

## Préambule

Suite à l'acceptation du Conseil communal (préavis 39/2019) de procéder à l'abaissement de notre taux d'imposition communal de 74.5% à 73% pour les années 2020-2021, la Municipalité propose aujourd'hui, par l'adoption de son préavis 02/2021/B, de maintenir celui-ci au même niveau pour la période 2022-2023.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 31 août 2021 à 20h30 dans la salle des commissions du bâtiment communal, en présence de

- Monsieur Etienne Fleury, syndic

Nous avons eu l'opportunité de discuter des divers points du préavis municipal et de déterminer nos conclusions lors de cette séance. Pour le reste, la finalisation de notre rapport a pu se réaliser par échanges de courriels.

La commission remercie Monsieur le syndic pour la clarté de ses propos, ses compléments à nos questions et la qualité des rapports présentés.

## Taux d'imposition cantonal/communal

Dès 2020, le Canton a repris à sa charge la part de financement de l'aide et des soins à domicile (AVASAD), tout en augmentant son taux d'imposition de 154.5% à 156% (+1.5%). Pour les années suivantes, il a été décidé de le stabiliser à 155% jusqu'en 2023.

Pour information : le taux d'imposition moyen (pondéré en fonction des rendements d'impôts 2018) des 309 communes vaudoises en 2020 était de 67.3%, et de respectivement 76.4% et 72.1% pour les districts voisins de Lausanne et du Gros-de-Vaud.

## Autofinancement

Ces dernières années, même si certaines rentrées fiscales ont été exceptionnelles, la marge d'autofinancement est restée en moyenne suffisante pour couvrir les dépenses d'investissements consenties et éviter une augmentation de l'endettement. Elle est jugée bonne selon les critères de santé publiés par le Canton.

## Projections

La Municipalité table sur un accroissement de la population en lien avec les nombreux projets immobiliers résidentiels en cours actuellement dans notre Commune.

Pour le reste, les travaux sur la péréquation financière Canton/Communes sont à l'état de projet qui peine encore à trouver un consensus clair au niveau des diverses communes vaudoises. Pour les projections de rentrées fiscales, pandémie de COVID'19 oblige, elles se sont révélées difficiles à établir et à planifier de manière suffisamment précise pour en déceler tous les tenants et aboutissants. Par principe de prudence, les rentrées fiscales ont tout de même été revues à la baisse.

En conclusion, une certaine précaution s'impose dans l'élaboration de notre appréciation de la situation.

## Investissements

Entre 2021 et 2026, les crédits votés et les dépenses d'investissements prévues sont importants. Ils totalisent respectivement un montant de près de CHF 18.3 mio et d'un peu moins de CHF 28.7 mio. Ces CHF 47 mio au total se répartissent sur les principaux projets suivants :

- construction du bâtiment scolaire DLV VI
- rénovation du bâtiment DLV 1-4
- rénovation bâtiment Pompiers/Voirie
- construction extension places d'accueil
- « ferme Emery »
- divers rénovations et aménagements (chemin, rues, routes, trottoirs,...)
- collecteurs d'eau

## Finalemment

Les finances communales sont donc saines aujourd'hui. Les liquidités disponibles et le faible niveau d'endettement nous permettent d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité. Il convient cependant de noter qu'un nombre non négligeable de projets d'envergure nous attendent. Nous souhaitons mettre en évidence, qu'avec l'accroissement de la population et le retard pris dans certains projets, il nous faut garder une marge de manœuvre suffisante.

La pondération des divers éléments cités précédemment nous amène à promouvoir l'attitude pragmatique et réaliste de notre Municipalité.

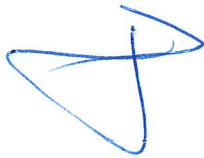
De ce fait, la commission est favorable au maintien du taux actuellement en vigueur de 73%, et ce pour 2022 et 2023. Nous relevons cependant que la Municipalité se permettra de revenir auprès du Conseil si la situation devait fondamentalement diverger de leurs estimations. Leur proposition serait revue en conséquence pour l'année 2023.

## Conclusion

Sur la base de ces considérations, la commission des finances, unanime, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- d'approuver l'Arrêté d'imposition 2022-2023, tel que présenté
- de décharger la Commission des finances de son mandat

Cheseaux-sur-Lausanne, le 13 septembre 2021



Jean-Dominique Decotignie, président

## Commission des finances



Sergio Del Gottardo, rapporteur

Gilbert Dupuis

Frédéric Gygax

Yves-Marie Hostettler